

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **6 avril 2010**, à 19 h 30 à la salle municipale située au 1207, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents les conseillers : Claude Lebel, Douglas Beard, Martin Chainey, Louis Lachapelle et Gilles Choquette.

La conseillère Ginette Bouchard est absente.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Joëlle Cardonne.

Est également présente Nancy Lussier, directrice générale / secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2010-04-075

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR
6 AVRIL 2010, 19 H 30

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} MARS 2010**
4. **CORRESPONDANCES**
5. **TRÉSORERIE**
 - 5.1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour le mois de mars 2010
 - 5.2 Autorisation de dépenses
 - A) Remboursement frais déplacement : élu municipal
 - B) Congrès ADMQ
 - C) Congrès ACSIQ
 - D) Formation FQM : les conflits d'intérêts et les obligations de l'élu municipal
 - E) Politique d'aide financière relative à la protection de l'environnement
6. **DOSSIERS EN COURS**
 - 6.1 Octroi contrat calcium liquide
 - 6.2 Développement domiciliaire
 - 6.3 Demande modification règlement d'urbanisme
7. **AFFAIRES NOUVELLES**
 - 7.1 Entente délégation compétence : préventionniste
 - 7.2 Demande de subvention Député Vallières
 - 7.3 Tonte de pelouse
 - 7.4 Continuité du chemin De La Chapelle
 - 7.5 Fourrière municipale
 - 7.6 Demande CPTAQ : J. Noël Francoeur inc.
 - 7.7 Fête des voisins et vente de garage
 - 7.8 Fête nationale du Québec
 - 7.9 Élections simultanées : scolaires et municipales
 - 7.10 Appui Ville d'Amqui : le sort du nucléaire au Québec
8. **VARIA**
 - 8.1 Vente unité d'urgence
9. **RAPPORTS DIVERS**
10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
11. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} MARS 2010

2010-04-076

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 1^{er} mars 2010, tel que rédigé.

Adoptée.

4. CORRESPONDANCES

La directrice générale / secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers(ères).

5. TRÉSORERIE

5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR LE MOIS DE MARS 2010

2010-04-077

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de MARS 2010, soumis par la directrice générale / secrétaire-trésorière, soit accepté tel que présenté et qu'elle soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	<u>344 919,72 \$</u>
Taxes	277 555,87 \$
Protection incendie	3 183,20 \$
Permis	645,00 \$
Remboursement TPS	36 615,52 \$
Imposition carrières / sablières	1 875,06 \$
Subventions	24 505,00 \$
Autres revenus	540,07 \$
<u>Dépenses</u>	<u>279 408,37 \$</u>
Rémunération des élus	10 385,41 \$
Rémunération régulière	14 987,79 \$
Rémunération incendie	2 451,19 \$
Factures déjà payées	154 277,30 \$
Factures à payer	97 306,68 \$

Adoptée.

5.2 AUTORISATION DE DÉPENSES

A) REMBOURSEMENT FRAIS DÉPLACEMENT : ÉLU MUNICIPAL

2010-04-078

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de rembourser le conseiller Gilles Choquette au montant de 80,47 \$ pour des frais de déplacement à Trois-Rivières dans le cadre de la séance d'information du Réseau Biblio.

Adoptée.

B) CONGRÈS ADMQ

2010-04-079

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec les 19, 20 et 21 mai 2010 à Québec.

QUE la municipalité paie l'inscription, les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

Adoptée.

C) CONGRÈS ACSIQ

2010-04-080 Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur du service incendie à participer au congrès des Chefs en sécurité incendie du Québec du 22 au 25 mai 2010 à Québec.

QUE la municipalité paie l'inscription, les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

Adoptée.

D) FORMATION FQM : LES CONFLITS D'INTÉRÊTS ET LES OBLIGATIONS DE L'ÉLU MUNICIPAL

2010-04-081 Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de ne pas participer à la conférence Web «Les conflits d'intérêts et les obligations de l'élu municipal» le 28 avril 2010.

Adoptée.

E) POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE RELATIVE À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE les contribuables de Saint-Félix-de-Kingsey doivent déboursier un tarif minimal de 95,00 \$, pour disposer d'une tonne métrique ou moins de déchets;

CONSIDÉRANT QU'un tarif de 95,00 \$ la tonne métrique supplémentaire est facturée aux contribuables qui vont directement au site d'enfouissement de Saint-Nicéphore;

CONSIDÉRANT QUE, si la municipalité était membre du site d'enfouissement, les contribuables payaient 15,00 \$ pour la disposition de la première tonne métrique et 95,00 \$ pour les tonnes métriques supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est préoccupé par l'importance de ces coûts qui pourraient inciter des contribuables à aller déposer ces déchets dans des dépotoirs clandestins ou sur des propriétés privées, ce qui pourrait être source de nuisance et causer des dommages à l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère approprié d'adopter une politique d'aide financière visant à favoriser la protection de l'environnement de son territoire, en assumant la différence de prix de disposition de ces matières au site d'enfouissement de Saint-Nicéphore;

EN CONSÉQUENCE,

2010-04-082 Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents d'offrir une aide financière aux contribuables de Saint-Félix-de-Kingsey qui iront disposer de leurs déchets directement au site d'enfouissement de Saint-Nicéphore;

QUE l'aide financière sera versée sur présentation de la facture originale;

QUE la municipalité rembourse la différence entre le prix des municipalités membres et non membres, soit 80,00 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables pour la première tonne métrique.

QUE les frais de redevances applicables à la tonne métrique ne sont pas remboursés puisque ces frais sont obligatoires en vertu du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*.

Adoptée, 4 pour 1 contre.

6. DOSSIERS EN COURS

6.1 OCTROI CONTRAT CALCIUM LIQUIDE

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport d'ouverture des soumissions pour l'achat et l'épandage de chlorure de calcium liquide 35%.

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS

CALCIUM LIQUIDE 35%

Jeudi le 18 mars 2010

Lieu : Bureaux municipaux
1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : DG / St Nancy Lussier
Témoins Stéphanie Hinse et Mathieu B. Milot, employés municipaux

À 11 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission calcium »

CALCIUM	Calco Inc.		SEBCI	Somavrac
	30 %	35 %	35 %	35 %
Tarif	0,286	0,287	0,300	0,281
X 125 000 litres				
Total, taxes exclues		35 875,00 \$	37 500,00 \$	35 125,00 \$

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT toutes les soumissions d'achat et d'épandage de chlorure de calcium liquide 35% reçues et énumérées dans le «Rapport de l'ouverture de calcium liquide 35%» du 18 mars 2010;

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions faite pour en vérifier la conformité;

EN CONSÉQUENCE,

2010-04-083

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat d'achat et d'épandage de chlorure de calcium liquide 35% à *Somavrac* au tarif de zéro virgule deux cent quatre-vingt-un dollars (0,281 \$) par litre, pour un total de cent vingt cinq milles (125 000) litres, soit un montant approximatif de trente-cinq mille cent vingt-cinq dollars (35 125,00 \$) plus les taxes applicables.

QUE les travaux devront être effectués entre le 1^{er} et le 30 juin 2010 inclusivement.

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat d'achat et d'épandage de chlorure de calcium liquide 35% avec le(s) représentant(s) de *Somavrac (c.c.) Inc.*, et à signer toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

6.2 DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

CONSIDÉRANT QU'UNE entente relative à des travaux municipaux pour le prolongement de la rue Houle a été signé en mars 2010 avec le promoteur J. Noël Francoeur inc.;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente prévoit que la municipalité doit, le cas échéant, assumer les frais relatifs aux travaux de raccordement ;

EN CONSÉQUENCE,

2010-04-084

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller CLAUDE LABEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à conclure une entente pour le raccordement du réseau de protection incendie avec le promoteur *J. Noël Francoeur inc.*, pour les sections de la rue Houle existante à la rue Laurier et du prolongement de la rue Houle à la rue Provencher.

QUE le financement des travaux, estimé à plus ou moins 37 000 \$, sera pris à même le surplus accumulé.

Adoptée.

6.3 DEMANDE MODIFICATION RÈGLEMENT D'URBANISME

CONSIDÉRANT la demande de modification au règlement de zonage à l'effet d'ajouter de nouveaux usages commerciaux dans la zone C7, soit : auberge (Resto-Pub) avec un maximum de douze (12) chambres dans un immeuble détaché, poste à essence et atelier de menuiserie commercial;

CONSIDÉRANT l'étude faite par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2010-04-085

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la présente demande en excluant l'usage de poste à essence et l'atelier de menuiserie commercial.

QUE la municipalité mandate l'urbaniste Serge Côté afin de préparer, présenter et faire le suivi du dossier aux frais du demandeur, tel que spécifié à l'article 4.2 du règlement 506-1 relatif à la tarification pour une modification à un règlement d'urbanisme.

Adoptée.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 ENTENTE DÉLÉGATION COMPÉTENCE : PRÉVENTIONNISTE

CONSIDÉRANT QUE Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Lucien et Saint-Cyrille-de-Wendover désirent procéder à l'engagement d'une personne pour agir comme préventionniste afin d'effectuer les diverses tâches requises par la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q. c. S-2.1) et le schéma de couverture de risques adopté en vertu de cette loi par la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal* afin de conclure une entente ayant trait à la délégation de compétence, par Saint-Félix-de-Kingsey et Saint-Lucien à Saint-Cyrille-de-Wendover, à l'égard des fonctions devant être exercées par un préventionniste sur le territoire des trois municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente a été lu par les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

2010-04-086

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer l'entente de délégation de compétence à l'égard des fonctions devant être exercées par un préventionniste, sous réserve de certaines vérifications et modifications :

Vérification de l'interprétation de l'article 6.1.3. et modifications s'il y a lieu;

Le 6^e paragraphe de l'article 7 devra se lire comme suit : Saint-Cyrille doit fournir toute pièce justificative en relation avec une demande de paiement qui est faite à chaque municipalité partie à l'entente.

Adoptée.

7.2 DEMANDE DE SUBVENTION DÉPUTÉ VALLIÈRES

2010-04-087

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité demande au Député Yvon Vallières une aide financière pour effectuer des travaux consistant au creusage de fossés, au remplacement de ponceaux et au rechargement de la route Saint-Jean ainsi que le rechargement de la route Carson, dont le coût est estimé à 114 800,00\$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

7.3 TONTE PELOUSE

Une copie du document «cahier de charges – Tonte de la pelouse des terrains municipaux et d'une partie de terrain appartenant à la Paroisse Saint-Luc, saison 2010» est remise à chacun des conseillers présents.

2010-04-088

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de demander des soumissions publiques pour la tonte de la pelouse des terrains municipaux et d'une partie de terrain appartenant à la Paroisse Saint-Luc pour la saison 2010.

QUE le cahier de charges a été approuvé par les membres du conseil en y apportant une modification afin que les soumissionnaires soumissionnent pour chaque section à tondre et non pas un montant forfaitaire pour l'ensemble des sections.

QUE les formulaires devront être reçus au plus tard le 22 avril 2010 à 11 h, l'ouverture aura lieu le même jour à 11 h 05 au bureau municipal.

Adoptée.

7.4 CONTINUITÉ DU CHEMIN DE LA CHAPELLE

2010-04-089

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de reconnaître que la continuité du chemin De La Chapelle, soit une distance de plus ou moins six cent mètres (600 m), cette partie étant localisée de son intersection avec la croisée du chemin des Bouleaux et des Domaines et entre les lots 16B-P (matricule #0373 43 9020 et #0373 40 2580) et 15B-P (matricule #0373 71 8040) du rang 4, du cadastre du Canton de Kingsey, n'est plus affecté à l'utilité publique, s'agissant de l'assiette d'un ancien chemin qui n'est plus entretenu par la Municipalité depuis plusieurs années.

Que la Municipalité accepte de vendre à J.Noël Francoeur inc. pour la somme de mille trois cents dollars (1 300,00 \$) la continuité du chemin De La Chapelle;

QUE les frais de notaire et d'arpenteur (description technique) seront aux frais de l'acquéreur;

QUE l'acquéreur devra, à ses frais, donner une servitude à l'immeuble des lots 16B-P et 16C-P du rang 4, du cadastre du Canton de Kingsey (matricule #0373 75 1590);

QUE l'acquéreur devra, à ses frais, donner une servitude à l'immeuble du lot 16B-P du rang 4, du cadastre du Canton de Kingsey (matricule #0373 40 2580);

QUE l'acquéreur devra, à ses frais, donner une servitude au propriétaire du lot 15B-P du rang 4, du cadastre du Canton de Kingsey (matricule #0373 71 8040);

QUE l'acquéreur devra assumer en tout temps l'entière responsabilité des coûts d'entretien annuellement du chemin ainsi acquis;

QUE la vente est faite sans aucune garantie légale aux risques et périls de l'acquéreur;

Adoptée.

7.5 FOURRIÈRE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE Pièces d'Auto Gilles Comeau inc. offre le service de remorquage;

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec exige que les véhicules saisis soient entreposés dans un endroit reconnu après le remorquage;

CONSIDÉRANT QUE les véhicules sont entreposés pour une période de temps limité;

Considérant que l'espace prévu à cet effet sera localisé du côté latéral droit du bâtiment et ceinturé d'une clôture;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2010-04-090

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de désigner Pièces d'Auto Gilles Comeau inc., 1215 route 255, Saint-Félix-de-Kingsey comme fourrière d'autos sur le territoire de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

QUE Pièces d'Auto Gilles Comeau inc. devra se conformer aux normes et aux exigences de la Société de l'Assurance automobile du Québec.

Adoptée.

7.6 DEMANDE CPTAQ : J.NOËL FRANCOEUR INC.

CONSIDÉRANT QUE le projet n'apporte pas de contraintes aux pratiques agricoles environnantes;

CONSIDÉRANT QUE les espaces d'exploitation seront remis sous couvert végétal;

CONSIDÉRANT QUE le projet est prévu pour une période limitée, soit 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux règlements de zonage;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2010-04-091

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de J. Noël Francoeur inc. et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser à une fin autre qu'agricole, soit l'exploitation d'une sablière-gravière et un chemin d'accès sur le lot 16B-P du rang 4, cadastre du Canton de Kingsey, circonscription foncière de Drummond.

Adoptée.

7.7 FÊTE DES VOISINS ET VENTE DE GARAGE

2010-04-092

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue d'une fête des voisins et d'une vente de garage le 5 juin 2010 de 8 h à 17 h. En cas de pluie, l'évènement est remis au lendemain.

QUE pour participer à la vente de garage, l'achat de permis ne sera pas requis.

QUE les activités auront lieu au centre du village, soit aux alentours de l'hôtel de ville.

QUE le terrain du canon pourra être utilisé afin d'y installer une mini ferme.

QUE la salle du conseil (1207 rue de l'Église) sera accessible au public, conditionnellement à ce qu'une personne soit en permanence dans la salle et ce, par mesure de sécurité.

Qu'une musique d'ambiance et/ou la tenue d'un concert soit autorisée sur les lieux des activités.

Qu'un budget de 1 000,00 \$ est alloué pour la réalisation de l'ensemble des activités.

Adoptée.

7.8 FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

2010-04-093

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue des festivités dans le cadre de la Fête nationale du Québec le 23 juin 2010 de 19 h à 3 h et le 24 juin 2010 de 9 h 30 à 16 h.

QUE les pompiers volontaires sont désignés afin d'effectuer la surveillance et de maintenir l'ordre lors des activités du 23 juin.

Qu'un feu de joie pourra être maintenu allumé jusqu'à 3 h, sous surveillance constante des pompiers.

Qu'un feu d'artifice pourra être présenté, conditionnellement à ce que ce soit sous la supervision d'un artificier;

Qu'un spectacle et de la musique d'ambiance seront diffusés le 23 juin 2010 de 19 h à 1 h;

Qu'une musique d'ambiance sera diffusée le 24 juin 2010 de 9 h 30 à 16 h;

QUE le terrain situé entre le stationnement du Centre Eugène Caillé et l'immeuble du 1257 rue Lebel sera utilisé le 24 juin 2010, par le club QUAD Centre-du-Québec, pour des activités de jeux d'adresses en VTT, conditionnellement à l'obtention d'une preuve écrite qu'il détient une assurance responsabilité pour l'évènement.

Qu'un budget de 1 500 \$ est alloué pour la réalisation de l'ensemble des activités et que la rémunération des pompiers volontaires est exclue de ce budget.

Adoptée.

7.9 ÉLECTIONS SIMULTANÉES : SCOLAIRES ET MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey souscrit à tout l'argumentaire développé par la FQM dans sa lettre adressée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en octobre 2008 afin qu'elle procède à la mise en place d'une table nationale sur la concertation scolaire-municipale réunissant les municipalités, les commissions scolaires et le gouvernement, afin que soient traités prioritairement les vrais enjeux liés à l'éducation dans les territoires notamment le maintien des écoles en région, l'offre aux élèves de services de qualité afin de favoriser leur réussite, la taxation et l'utilisation des équipements et infrastructures de manière optimale pour le grand bénéfice des citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

2010-04-094

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de réitérer l'opposition du milieu municipal à la simultanéité d'élections scolaires et municipales.

De demander aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de réunir d'urgence les représentants des municipalités et la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de discuter des enjeux prioritaires en matière d'éducation avant même de procéder à des modifications législatives visant la simultanéité d'élections scolaires et municipales.

De transmettre une copie de la présente résolution aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à Monsieur Yvon Vallières, député de la circonscription de Richmond, à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à Mme Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Adoptée.

7.10 APPUI VILLE D'AMQUI : LE SORT DU NUCLÉAIRE AU QUÉBEC

2010-04-095

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de ne pas appuyer la ville d'Amqui dans sa démarche de demande de changement de mission pour la centrale nucléaire Gentilly-2.

Adoptée.

8. VARIA

8.1 VENTE UNITÉ D'URGENCE

2010-04-096

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de demander des soumissions publiques pour la vente de «l'unité d'urgence Chevrolet 1981, modèle P30», la vente étant faite sans aucune garantie légale, même celle contre les vices cachés, aux risques et périls de l'acheteur.

QUE l'avis public paraîtra dans le journal local Le Félix, édition de mai 2010.

QUE le prix de base pour la demande de soumission a été fixé à 500,00 \$.

QUE les formulaires devront être reçus au plus tard le 25 mai 2010 avant 11 h, l'ouverture aura lieu le même jour à compter de 11 h 05 au bureau municipal.

Adoptée.

9. RAPPORTS DIVERS

La mairesse invite les membres du conseil à faire un compte rendu sur leurs comités respectifs.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

2010-04-097

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à
21 h 25.

Adoptée.

Joëlle Cardonne
Mairesse

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

*Je, Joëlle Cardonne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à
la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article
142 (2) du Code municipal.*